

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## du 26 MAI 2016

### COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; D. FAQUIN ; P. ZANI ; S. BENSADI ; B. RUNDLER, F. ROBIN ; J-P. GARDE ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : M. ASTIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; D. CHASSOULIER ; A. FERRIER ; H. MARTINEZ ; F. MERLE ; V. VOIGNIER ; F. MICHEL DIT BARON et T. SERRADURA.

Procurations : H. MARTINEZ à B. TEYSSOT ; D. CHASSOULIER à J. PLEINET ; V. VOIGNIER à D. QUET ; A. FERRIER à M. MONTMAGNON ; F. MERLE à M. CROUZET et T. SERRADURA à M. GELINOTTE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel VALLA.

### ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Personnel : suppressions et créations de postes	25			Afin d'acter des avancements de grades de certains des agents communaux, le Conseil Municipal décide d'ajuster le tableau du personnel afin de permettre la nomination desdits agents dans leurs nouveaux grades.
2 - Fonds de soutien Agglo Valence Romans Sud Rhône-Alpes	25			Le Conseil Municipal valide la demande de fonds de soutien à déposer auprès de Valence Romans Agglomération, pour les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire.
3 - Modification du règlement de location des salles communales	25			Pour améliorer le fonctionnement des locations des salles communales et pour faire face à la demande croissante des demandes de location, le Conseil Municipal a souhaité modifier les règlements des salles polyvalentes (ECL, Salle des Fêtes et Salle de Thodore) en établissant notamment une priorité dans les traitements des demandes de location et en ajoutant une caution pour le ménage.
4 - Choix des entreprises pour les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire - Groupe Scolaire André BLANC	25			Lot n° 1 : Terrassement gros œuvre : SARL BATIR - 259 818 € ht Lot n° 2 : Etanchéité : SMAC - 61 426 € ht Lot n°3 : revêtement façades : NTB - 12 065 € ht Lot n°4 : Menuiseries Extérieures : DELORME - BATANDIER - 49 598 € ht Lot n°5 : Serrurerie : DUPIN-FRERES - 19 967 € ht Lot n°6 : Doublage / Cloisons : TESDESCHI - 88 840 € ht Lot n°7 : Menuiseries intérieures : JULIEN SAS - 25 717 € ht Lot n°8 : Carrelage : MULTISOLS : 47256 € ht Lot n°9 : Sols souples : SAS GANON - 8390 € ht Lot n°10 : Chauffage/plomberie : SALLEE - 163 897 € ht Lot n°11 : Electricité : AGELEC - 44 966 € ht Lot n°12 : Equipements cuisine : CUNY - 79 980 € ht Lot n°13 : Cloisons frigo - 40 224 € ht Lot n°14 : VRD : CLAVEL et Fils - 73 553 € ht

**Point N°3 :**

Monsieur GELINOTTE demande s'il est possible de prévoir un ménage à fond de Thodore une fois par trimestre, afin de remettre à niveau la salle régulièrement, car lors de certaines locations, la salle n'est pas toujours nette et le ménage réalisé par les locataires n'est pas toujours bien fait.

Monsieur le Maire, rappelle que la salle fait l'objet d'un ménage de type « professionnel » une fois par an et la vitrerie 4 fois par an. Il propose de regarder dans le cadre de notre contrat avec notre prestataire et notre personnel, comment répondre au mieux à cette demande.

Madame TEYSSOT demande comment cela se passe lorsqu'il y a plusieurs locations un même week-end.

Monsieur CROUZET lui rappelle la procédure actuelle qui consiste à la mise en œuvre d'un état des lieux intermédiaire à chaque nouveau locataire.

Madame TEYSSOT demande à Monsieur le Maire comment la Commune va compenser le fait que l'ECL ne sera plus à disposition des particuliers.

Monsieur le Maire lui rappelle que l'ECL n'est plus loué au particulier depuis maintenant un an et que les 5 à 6 locations annuelles que nous avions auparavant étaient réalisées par des personnes qui ne résidaient pas sur Saint-Marcel-lès-Valence. Donc il ne sera pas nécessaire de compenser et il précise que pour les Saint-Marcellois, il y aura toujours la salle des fêtes et la salle de Thodore.

Le point 6 du préambule du projet de délibération est complété par la phrase suivante : « aux particuliers Saint-Marcellois ».

**Affaires diverses**

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 29 juin 2016 à 20h.
- Le Conseil Municipal du mois de septembre est arrêté au 15 à 20h.

Madame TEYSSOT demande à Monsieur CROUZET à quelle date les travaux de mise en accessibilité de la Mairie seront terminés. Il lui est répondu que la date de livraison est toujours fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2016, comme initialement prévu.